



## Transport

### **1-Pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, la **CABB est chargée de l'organisation des services de transport scolaire internes à son territoire** par l'intermédiaire de son service « Libéo ».

La CABB et ses 48 communes :

Allasac, Ayen, Brignac-la-Plaine, Brive-la-Gaillarde, Chabrignac, Charrier-Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Dampniat, Donzenac, Estivals, Estivaux, Jugeals-Nazareth, La-Chapelle-aux-Brocs, Juillac, Larche, Lascaux, Lissac-sur-Couze, Louignac, Malemort, Mansac, Noailles, Nespouls, Objat, Perpezac-le-Blanc, Rosiers-de-Juillac, Sadroc, Saint-Aulaire, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pantaléon-de-Larche, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Segonzac, Turenne, Ussac, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols, Voutezac, Yssandon.

Si vous habitez dans l'une de ces communes et si vous êtes domicilié à plus d'1km de l'établissement scolaire, inscrivez votre (vos) enfant(s) sur le site **[www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)**

- Votre enfant utilisait le transport scolaire de la CABB :  
Renouvelez votre inscription sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)
- Votre enfant utilisait le transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine :  
inscrivez-vous dorénavant sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)
- Votre enfant n'a jamais utilisé le transport scolaire :  
inscrivez-vous sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)

Inscription en ligne : [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)

Infos et contacts :

- Par mail : [transportscolaire@agglodebrive.fr](mailto:transportscolaire@agglodebrive.fr)
- Par téléphone : 05.55.74.99.27

Le site [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr) vous permet de :

- Consulter les horaires et les services de transport scolaire près de chez vous
- Visualiser les points d'arrêts
- Connaître la tarification applicable

### **2- Pour les habitants extérieurs à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

C'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui est en charge du transport scolaire (conditions et horaires à vérifier auprès du Service des Transports de la Région Nouvelle-Aquitaine)

Adresses internet du service des transports :

**<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>**

Infos et contacts :

- par Téléphone : **0970.870.870 du lundi au samedi de 8h à 19h**
- en remplissant le formulaire dans l'onglet « contact » sur la page d'accueil

## Internes et demi-pensionnaires

Les tarifs sont donnés sous réserve de modifications, ils seront à vérifier à la rentrée (1)

LIGNES	TYPE ELEVE	UTILISATION	HORAIRES
LIGNE VOYAGEUR DITE LIGNE REGULIERE (ligne n° 5)	CORREZIENS & AUTRES DEPARTEMENTS	<b>Voyages occasionnels</b> (1) Ticket unitaire : 2,30€ Ticket aller/retour : 4,10€ Carnet 10 voyages (-28 ans) : 9,20€  <b>Voyages réguliers (-28 ans)</b> (1) Abonnement hebdo : 8,30€ Abonnement mensuel : 21,50€ Abonnement annuel : 215€	A consulter sur le site internet du Service des Transports de la Région Nouvelle-Aquitaine  A partir de la page d'accueil : Menu – cars régionaux – réseau et horaires – Corrèze - trouver votre ligne de car
LIGNE SCOLAIRE	ELEVES CORREZIEN RESIDANT HORS AGGLO DE BRIVE <b>ET</b> ELEVES RESIDANT EN REGION NOUVELLE AQUITAINE	<b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</b> sur le site internet du service des transports (Menu – transports scolaires – inscription)	A consulter auprès du site du Service des Transports de la Région Nouvelle-Aquitaine  A partir de la page d'accueil : Menu – transports scolaires – horaires et itinéraires

**Bon plan jeunes** : munis de leur carte d'abonnement aux transports scolaires régionaux, les jeunes pourront voyager gratuitement sur l'ensemble des lignes régionales hors temps scolaire : mercredi après-midi, samedi, dimanche et vacances scolaires (sauf vacances d'été).

**Tarif** : la région subventionne 90% du coût du transport, la part restant à charge des familles est calculée sur la base du quotient familial.

Dans le cas où un usager est bien ayant droit mais ne peut bénéficier des transports en raison de l'absence de transports scolaires, l'élève peut alors bénéficier d'une Aide Individuelle au Transport (AIT).

Une réduction est appliquée pour les familles inscrivant 3 enfants ou plus au transport scolaire organisé par la région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse.

Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service.

### **Paiement :**

Par chèque, virement et espèce : paiement en une fois, exigé à l'inscription.

Par carte bancaire : 3 possibilités

- paiement en une fois à l'inscription.
- paiement différé à début septembre.
- paiement en 3 fois sans frais (1<sup>er</sup> prélèvement immédiat – 2<sup>ème</sup> prélèvement à 30 jours au début du mois suivant l'inscription – 3<sup>ème</sup> prélèvement à 60 jours au début du mois suivant l'inscription).

\*\*\*\*\*

## **Rentrée du dimanche soir ou veille de rentrée scolaire**

L'ouverture de l'internat le dimanche soir est fixée de 20 h à 22 h. Les familles s'organisent pour acheminer leur enfant à l'internat par leurs propres moyens. (Tarification hors forfait pension, se référer au tableau « pensions et bourses » ci-dessous).



## Pensions et bourses

En 2021/2022 (tarif annuel) :

CYCLE	Pension complète	Demi-pension	Interne-Externe	Cours photocopiés	Participation voyage d'étude	Assurance matériel maître de stage	Accueil dimanche soir et petit déjeuner
SECONDAIRE	1 595 €/an	598 €/an		60 €/an (sauf classes de Secondes)		15,53 €/an (1)	5 €/nuit
SUPERIEUR		716 €/an	1 723 €/an	105 €/an	165 €/an (2)	15,53 €/an	

(1) sauf classe de Seconde GT et 3<sup>ème</sup>

(2) voyage d'étude pour les BTS : 1 semaine dont la destination est déterminée avec les étudiants et le professeur organisateur en 2<sup>ème</sup> année + 1 semaine stage de ski en 1<sup>ère</sup> année.

La facturation s'effectue au trimestre de la façon suivante :

- . 40 % du tarif annuel pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres
- . 20 % du tarif annuel pour le 3<sup>ème</sup> trimestre

**Mensualisation possible par prélèvement (la demande se trouve dans le dossier d'admission)**

Pour les élèves du secondaire, des bourses peuvent être attribuées par l'Etat en fonction des ressources familiales des demandeurs. Elles viendront, le cas échéant, en déduction de la pension.

Pour les élèves du secondaire (dès la 2<sup>nde</sup>), une "bourse au mérite" peut venir en complément pour les élèves ayant obtenu la mention bien ou très bien au Brevet des Collèges.

**ATTENTION : DES A PRESENT, POUR L'ANNEE 2022/2023, LES ELEVES DES CLASSES DE TERMINALE QUI SOUHAITENT POURSUIVRE LEURS ETUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, AINSI QUE LES ETUDIANTS DE PREMIERE ANNEE DE BTS, DOIVENT IMPERATIVEMENT FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE SUR LE SITE DU CROUS DE LIMOGES.**